



SB

CINQ-HUITIÈMES

9, avenue Hoche

75008 PARIS

S.A. au capital de F. 1 000 000

19 AVR. 2001

W. 009

RAPPORT DU COMMISSAIRE À LA SCISSION

SUR LA VALEUR DES APPORTS EFFECTUÉS

PAR LA SOCIÉTÉ CINQ-HUITIÈMES À LA SOCIÉTÉ 5/8^{ème} SAINT-TROPEZ

Tita A. Zeïtoun

**Expert Comptable Diplômé par l'État - Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris - Licencié en Droit**

57, rue Boissière - 75116 Paris - Tél. 01 53 65 11 00 - Fax :01 45 53 96 09

Email : tzk-bca@imaginet.fr

Membre d'une association agréée, le règlement par chèque est accepté.

RAPPORT DU COMMISSAIRE À LA SCISSION

SUR LA VALEUR DES APPORTS EFFECTUÉS

PAR LA SOCIÉTÉ CINQ-HUITIÈMES À LA SOCIÉTÉ 5/8^{ème} SAINT-TROPEZ

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Paris en date du 15 janvier 2001 concernant l'apport, placé sous le régime juridique des scissions, effectué par la société CINQ-HUITIÈMES S.A. à la société 5/8^{ème} SAINT-TROPEZ S.A.R.L., j'ai établi le présent rapport prévu par l'article 382 de la loi du 24 juillet 1966.

La valeur de l'apport a été fixée dans le projet de traité d'apport partiel d'actifs signé par les dirigeants des sociétés concernées en date du 23 mars 2001.

Il m'incombe d'exprimer une conclusion sur l'absence de survalorisation de l'apport effectué. À cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes requises en la matière par la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

I - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'OPÉRATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1 - Sociétés concernées

La société CINQ-HUITIÈMES est une société anonyme au capital de F. 1 000 000, dont le siège social est sis au 9, avenue Hoche 75008 PARIS .

Elle a pour objet principal :

- toutes activités relatives à la conception, la création, la réalisation, la fabrication, la diffusion par tous moyens, la représentation de tous articles se rapportant à la mode et l'habillement, plus particulièrement au prêt-à-porter masculin et tous produits accessoires,
- la participation directe ou indirecte dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher aux activités spécifiées ou à tout objet similaire ou connexe.

La société 5/8ème SAINT-TROPEZ est une société à responsabilité limitée au capital de 8000 Euros, dont le siège social est établi au 6, place de la Madeleine 75008 PARIS, et qui a pour objet principal :

- l'exploitation de toutes activités se rapportant à la vente et à la distribution de vêtements, notamment dans le secteur du prêt-à-porter masculin ou féminin, et à tous produits ou services accessoires.

2 - Présentation de l'opération

L'opération projetée s'inscrit dans le cadre d'une réorganisation juridique plus large du groupe EDEN PARK, dont CINQ-HUITIEMES constitue la société de tête, visant à filialiser un certain nombre d'établissements secondaires afin d'en rationaliser le fonctionnement en tant que magasins constituant une branche autonome et complète d'activité.

Elle présente le caractère d'une restructuration interne.

3 - Nature, méthode de valorisation et description des apports

La société CINQ-HUITIEMES apporte, pour leur valeur comptable au 31 décembre 2000 (arrondie), les actifs et passifs représentatifs de l'exploitation conduite dans son établissement de SAINT-TROPEZ, selon le détail ci-dessous :

ACTIFS APPORTÉS

- Agencements et installations de locaux	F.	297 100
- Matériels de bureau et informatiques, mobiliers	F.	5 600
Actifs immobilisés	F.	302 700
- Stocks	F.	240 000
- Disponibilités	F.	1 000
Actif circulant	F.	241 000
Valeur totale des actifs apportés	F.	543 700

PASSIFS TRANSFÉRÉS

- Provision pour congés payés F. 15 200

ACTIF NET APPORTÉ

- Valeur des actifs apportés F. 543 700
- Passifs transférés F. 15 200

Actif net apporté F. 528 500

4 - Rémunération des apports

Également fixé à F. 528 500 en terme de valeur de parité et après adjonction d'un complément en numéraire de 5 euros destiné à éviter les rompus, l'apport net de la société CINQ-HUITIÈMES S.A. sera rémunéré par l'émission de 4 028 parts de la SARL CINQ-HUITIÈMES SAINT-TROPEZ, d'une valeur nominale de 20 euros chacune.

II - DILIGENCES EFFECTUÉES ET APPRÉCIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

Compte tenu de la nature de l'opération, je me suis assurée que :

- les actifs apportés, appartenant bien à la société CINQ-HUITIÈMES, pouvaient à bon droit être transmis par elle,
- les passifs correspondants avaient été recensés correctement et de manière exhaustive,
- les informations du traité d'apport partiel d'actifs se référaient bien à la situation comptable ad hoc arrêtée au 31 décembre 2000 par le conseil d'administration,
- que ladite situation procédait de la tenue d'une comptabilité conforme avec les principes généralement admis en la matière.

À ces fins, mes diligences ont comporté une revue des dossiers des Commissaires aux Comptes ainsi que des travaux spécifiquement complémentaires au siège de la société apporteuse, incluant la revue des événements postérieurs à la date susvisée de l'arrêté comptable de référence.

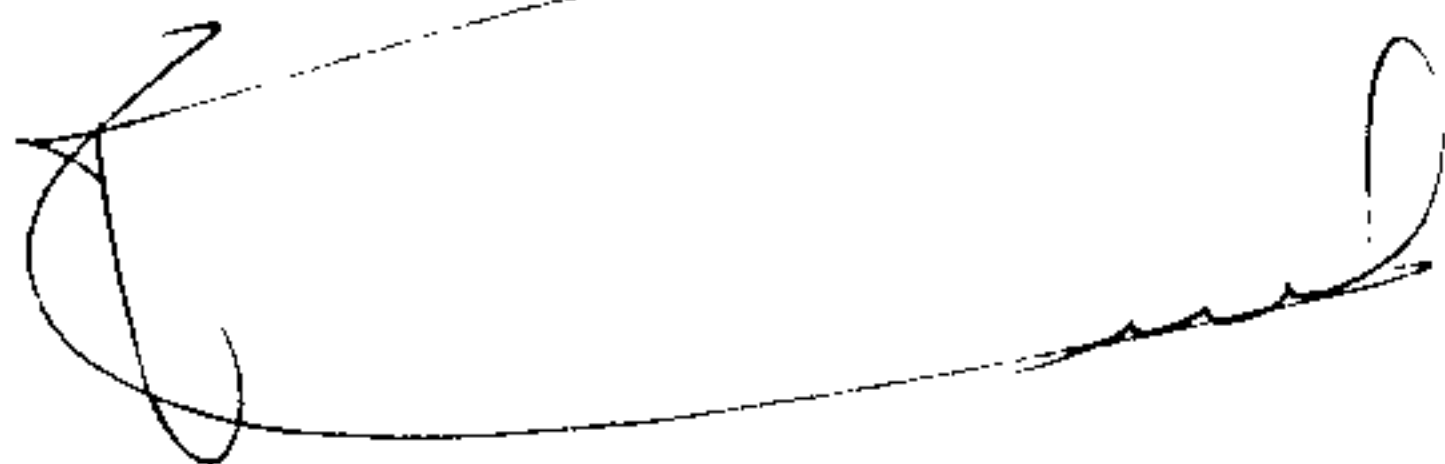
Ces travaux n'ont pas conduit à la détection d'une cause de surévaluation de l'actif net transféré.

III - CONCLUSIONS

Sur la base des travaux accomplis, je conclus que l'apport n'est pas surévalué et après complément en numéraire de 5 euros, destiné à éviter les rompus, qu'il équivaut au moins aux 4 028 actions au nominal de 20 euros émises en rémunération par la société réceptrice.

Paris, le 18 avril 2001

Le Commissaire à la Scission

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'Z' followed by a long horizontal stroke and a small loop at the end.

Tita A. Zeïtoun